académie Grenoble
direction des services départementaux de l'éducation nationale Isère
éducation nationale jeunesse vie associative

Saint Marcellin, le 1 septembre 2015

Me Catherine PIQUETTE
Inspectrice de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs
les Directeurs d'École
Mesdames et Messieurs
les Enseignants

Inspection de l'Éducation Nationale de Saint Marcellin

Ref N°
Affaire suivi par
PIQUETTE Catherine

tel. 04 76 38 20 56

fax : 04 76 38 21 95

ce.0381622g@ac-grenoble.fr

Adresse postale

Groupe Scolaire « La Plaine »
6, rue de la Plaine –BP 143
38164 Saint Marcellin cedex

http://www.ac-grenoble.fr/ien.st-marcellin

Note de service de rentrée 2015-2016

C'est avec plaisir que j'effectue ma troisième rentrée dans la circonscription de Saint Marcellin accompagnée de la même équipe de circonscription.

J'adresse tout d'abord mes vœux de bienvenue aux enseignants nouvellement nommés dans la circonscription ainsi que mes encouragements aux jeunes collègues qui débutent dans le métier, en formation ou néo-titulaire. Nous avons en effet le plaisir d'accueillir sur la circonscription cinq professeurs d'école alternants présents à mi-temps le lundi le mardi et un mercredi sur deux dans la classe qu'ils complètent.

L'année 2015/2016 est la troisième rentrée de la refondation de l'Ecole de la République dont la priorité au premier degré est réaffirmée dans la note de rentrée de la ministre. De nombreux chantiers seront à déployer ou à poursuivre pour que « chaque enfant puisse disposer, dés son entrée à l'école, des meilleures conditions pour nouer et développer ses apprentissages ».

Je citerai :

- ***La mise en place des nouveaux programmes à la maternelle** dés cette rentrée. Ces programmes seront lus et commentés en conseil des maitres s'ils ne l'ont déjà été. La mission de la maternelle est essentielle et déterminante : faire acquérir aux élèves les premiers apprentissages, donner aux enfants l'envie d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité. Elle doit être une école bienveillante qui tient compte du développement de l'enfant, une école qui s'adapte, qui respecte le développement de l'enfant et prend en compte les décalages. Extrait : « …Dans tous les cas, les situations inscrites dans un vécu commun sont préférables aux exercices formels proposés sous forme de fiches…. » « …Il (le maitre) les observe dans leur jeu libre afin de mieux les connaître…. ». Vous pourrez utilement vous appuyer sur les documents d'accompagnement, commentaires, vidéos, interviews mis en ligne sur le site de Canopé à votre intention : http://www.reseau-canope.fr/actualites/actualite/nouveau-programme-en-maternelle-presentation-et-explication.html*

- ***La passation d'évaluations diagnostiques de français et mathématiques au CE2*** *qui se passeront dans notre département durant la deuxième quinzaine de septembre. Chaque équipe de cycle fera le choix de la série d'items qu'elle souhaite faire passer aux élèves, parmi la sélection des 70 items étalonnés proposée par le ministère.* ***Vous pourrez télécharger ces évaluations sur le site*** *http://eduscol.education.fr/pid33060/banqu-outils-pour-l-evaluation.html*
- ***Une focale sur la transmission des valeurs de la République*** *: charte de la laïcité à transmettre et à rendre lisible en direction des familles (annexée au règlement intérieur de l'école), mise en application des programmes de l'enseignement civique et moral à tous les niveaux de la scolarité. L'EMC a pour finalité le développement des dispositions permettant à des élèves de devenir progressivement acteurs autonomes et responsables de leur vie personnelle et sociale. Ces valeurs sont la dignité de la personne humaine, la liberté, l'égalité, la fraternité, les valeurs liées à la laïcité, la solidarité, l'esprit de justice et le refus des discriminations. Développer les dispositions morales et civiques, c'est développer une disposition à agir. L'enseignement moral et civique est un enseignement qui met les élèves en activité individuellement et collectivement. Il s'effectue, dans la mesure du possible, à partir de situations pratiques, dans la classe et dans la vie scolaire, au cours desquelles les élèves éprouvent son sens et sa valeur.*
- ***Le déploiement et la généralisation des outils numériques au service des apprentissages :*** *faire entrer l'école dans l'ère du numérique fait partie des évolutions nécessaires que nous devons penser et travailler. L'usage des outils et ressources numériques peut renforcer, enrichir et améliorer les apprentissages en rendant les élèves plus actifs et plus engagés dans l'acquisition des savoirs. Leur maîtrise constitue une compétence de base qui conditionne leur manière d'apprendre, de lire, d'écrire, de s'informer, de se cultiver et de vivre ensemble. Sans occulter les difficultés matérielles que rencontrent certaines écoles, je vous demande de penser vos organisations de manière à ne pas pas omettre ces compétences que doit acquérir chaque élève durant sa scolarité et d'inscrire le numérique dans les pratiques quotidiennes de l'école (l'usage précède l'équipement). Enfin, dans le cas où vous rencontrez des difficultés techniques ou qu'un projet de développement du numérique est mis en place dans votre commune, je vous incite à prendre attache avec Jean-Christophe DYE, ATICE de la circonscription.*
- ***La préparation des nouveaux cycles : mise en place de ces nouveaux cycles et des programmes des cycles 2 et 3 dés la rentrée 2016, ainsi que le nouveau socle commun.***
- ***La scolarisation des enfants de moins de 3 ans et le dispositif « plus de maîtres que de classe » qui continuent d'être développés****.*

Vous trouverez le détail de ces priorités dans la circulaire de rentrée que vous pourrez consulter en ligne sur le site de la circonscription.

Cette première note de service reprend un ensemble de références déjà connues destinées à guider l'action pédagogique et administrative de chacun.

Je sais combien la rentrée est un moment important pour vous comme pour les élèves et leurs parents. Je souhaite à tous une excellente rentrée ainsi qu'une année scolaire, sereine et constructive. Vous savez que l'équipe de circonscription reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et vos projets.

Bien sincèrement.

Catherine PIQUETTE

1- Informations concernant la circonscription

1.1 Composition de l'équipe de circonscription

Inspectrice de l'Education Nationale		
Catherine PIQUETTE	ce.0381622g@ac-grenoble.fr	Tél : 04 76 38 20 56
Secrétaires		
Jocelyne CASSIN/ Patricia JULLION	ce.0381622g@ac-grenoble.fr	Tél : 04 76 38 20 56 Fax : 04 76 38 21 95
Conseillers pédagogiques/ PEMF		
Cyril HELAY GIRARD Marie Annick HOSTACHE Sabine MARTIN LABEILLE Laurie MARTIN	cyril.girard@ac-grenoble.fr marie-annick.hostache@ac-grenoble.fr sabine.labeille@ac-grenoble.fr laurie.fraile@ac-grenoble.fr	Tél : 04 76 38 20 56 Fax: 04 76 38 21 95
Conseillers pédagogiques arts visuels		
Eve FEUGIER Carine ZACHE Emmanuel BURLAT	eve.feugier@ac-grenoble.fr carine.zache@ac-grenoble.fr emmanuel.burlat@ac-grenoble.fr	Tél : 04 76 74 59 05 Tél : 04 76 74 59 04 Tél : 04 76 74 59 02
Conseillère pédagogique éducation musicale		
Joëlle GONZALEZ	joelle.gonzalez@ac-grenoble.fr	Tél : 04 76 74 59 06
Animateur TICE		
Jean-Christophe DYE	Jean-Christophe.Dye@ac-grenoble.fr	Tél : 04 76 38 20 56
Conseiller pédagogique LVE		
Nicolas PICOD	Nicolas.picod@ac-grenoble.fr	Tél : 04 76 74 78 71
Conseillère pédagogique départementale maths/sciences		
Evelyne TOUCHARD	cecile.chovet@ac-grenoble.fr	Tél : 04 76 74 78 30
Enseignant CRI		
Nancy DURAND	nancy.durand@ac-grenoble.fr	Tél : 04 76 74 79 16
Médecin scolaire		
Dr Françoise FIGAROL: secteurs des collèges de Pont en Royans, Chatte, Saint -Marcellin Dr Amélie DUVERT : secteur de collège de Vinay + (lycée Saint Marcellin)	cms38-st-marcellin@ac-grenoble.fr Lundi Mercredi Vendredi 7 rue du Colombier 38160 St Marcellin	Tél : 04 76 64 90 39
Enseignante référente pour la scolarisation des élèves handicapés		
Caroline Prévot	ash38-st-marcellin@ac-grenoble.fr	Tél : 04 76 64 09 40 Fax : 04 76 38 21 95

1-2 Répartition des dossiers

Secrétaires : Jocelyne CASSIN / Patricia JULLION	
▶ La relation et l'accueil téléphoniques	▶ Le courrier (fax, électronique, postal)
▶ La gestion des absences et des remplacements	▶ Les stages de remise à niveau (SRAN)
▶ Le suivi des dossiers administratifs	▶ L'élaboration de documents
Marie-Annick HOSTACHE	
▶ Les animations pédagogiques	▶ Les projets pédagogiques avec le CPIE / développement durable
▶ L'accompagnement des enseignants débutants	
▶ Prêt de matériel	▶ Accompagnement des nouveaux programmes
▶ Les langues vivantes	▶ Le suivi des projets d'école / Fiches action
▶ Le dossier mathématiques et sciences	▶ Dispositif « Scolarisation des moins de 3 ans »
▶ Le dossier maîtrise de la langue	▶ Suivi des conseils écoles-collège secteurs Chatte-Pont en Royans
▶ Projet Lecture La Plaine	
▶ Dispositif « Plus de maîtres que de classes »	▶ Référente base élèves 1er degré

Cyril HELAY GIRARD	
▶ Les animations pédagogiques ▶ L'accompagnement des enseignants débutants ▶ L'EPS ▶ Les sorties scolaires/ les agréments ▶ Le suivi des projets d'école ▶ Suivi PEDT Saint Marcellin ▶ Accompagnement des nouveaux programmes	▶ L'hygiène et la sécurité dans les locaux (Plan particulier de mise en sûreté) ▶ Les projets arts et culture / dossier culture humaniste ▶ La sécurité routière (attestation de première éducation à la route ou APER) ▶ Suivi des conseils écoles-collège secteurs Saint Marcellin, Vinay, Tullins
A TICE Jean-Christophe DYE	
▶ Les TICE (utilisation technique et pédagogie) ▶ Le suivi des projets Écoles numériques rurales / VPI ▶ Les projets aides aux mairies/ équipement	▶ Le Brevet informatique et internet (B2i) ▶ La sécurité internet ou internet responsable (charte, proxy) ▶ Suivi projets école avec TICE ▶ Suivi projets innovations (ENT, serveur école, communication...)

1.3 Les membres du RASED

Psychologues	mèl	coordonnées
Dominique ROLLAND	dominique.rolland@ac-grenoble.fr	Ecole élémentaire la Mayette Vinay Tel: 04 76 36 72 78 permanance téléphonique le jeudi de 12h à 14h
Hélène VIART	helene.viart@ac-grenoble.fr	Ecole élémentaire du Centre St Marcellin Tel: 04 76 38 00 02
Marianne CHAVANEL	marianne.chavanel@ac-grenoble.fr	Ecole de la Plaine St Marcellin Tel : 04 76 38 63 68
Maîtres E		
Estelle BIOLCHINI	estelle.biolchini@ac-grenoble.fr	Ecole élémentaire de St Just de Claix
Christian BARRAL-BARON	christian.barral-baron@ac-grenoble.fr	Tel : 04 76 38 63 68 – Ecole primaire de la Plaine, St Marcellin
Sophie BARNIER DIAB	sophie.barnier-diab@ac-grenoble.fr	Ecole élémentaire de Vinay
Marc ROUSSELET	marc.rousselet@ac-grenoble.fr	Ecole élémentaire du Centre, Saint Marcellin

1.4 Les horaires

Les jours et horaires d'ouverture du secrétariat de la circonscription sont les suivants :

du lundi au vendredi	8h00 – 12h00	13h30 – 17h30
le mercredi	8h00 – 12h00	

1.5 Communication

Dans la mesure du possible, je vous invite à privilégier la communication **par internet** et les échanges via les **boîtes administratives** des écoles. Je vous incite vivement à utiliser les **boîtes individuelles** (*prenom.nom@ac-*

grenoble.fr) plutôt que vos mails personnels. Les mails professionnels peuvent être relevés de n'importe quel ordinateur en passant par le **webmail académique** (*http://webmail.ac-grenoble.fr*).

Signalement d'évènements particuliers dans les écoles.
Tout événement présentant un caractère particulier (violence, santé publique, accident, occupation de locaux,...) touchant des élèves, des personnels enseignants ou non enseignants, ayant une incidence sur la vie de l'école **doit m'être signalé, y compris sur les temps de vacances ou de week-end.**

2- Organisation de la rentrée

La pré-rentrée des personnels enseignants du premier degré dure deux jours; la première journée a eu lieu **le lundi 31 août 2015.** Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, devront être dégagées.
J'invite les écoles ne l'ayant pas encore fait à me faire parvenir par mail. les dates retenues ainsi que le calendrier d'organisation des réunions d'équipe.
A cet effet comme annoncé en réunion de directeurs, différentes dates ont été arrêtées au niveau départemental, dates pour lesquelles nous nous sommes engagés à ne rien programmer afin de vous permettre de planifier les réunions d'équipes et d'être assurés de la présence de tous.
Jeudi 17 septembre, lundi 5 octobre, mardi 3 novembre, jeudi 19 novembre, lundi 30 novembre, mardi 15 décembre, jeudi 14 janvier, lundi 8 février, mardi 1er mars, jeudi 24 mars, lundi 25 avril, mardi 17 mai, jeudi 2 juin, lundi 20 juin

Obligation de service des enseignants

La circulaire **2013-019 du 04-02-2013** précise l'organisation générale du service des enseignants du premier degré. Les 108h annuelles sont réparties comme suit:

<table>
<tr><td>Activités pédagogiques complémentaires (APC).</td><td>36 heures</td><td rowspan="2">soit
60 heures</td></tr>
<tr><td>Identification des besoins des élèves
Organisation des APC</td><td>24 heures</td></tr>
<tr><td>Travaux en équipes pédagogiques (conseils des maîtres de l'école et des conseils des maîtres de cycle)
Élaboration d'actions visant à améliorer la continuité pédagogique entre les cycles et la liaison entre l'école et le collège
Relations avec les parents
Élaboration et suivi des projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés</td><td colspan="2">24 heures</td></tr>
<tr><td>Animation pédagogique, formation continue</td><td colspan="2">18 heures</td></tr>
<tr><td>Conseils d'école</td><td colspan="2">6 heures</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td colspan="2">108h</td></tr>
</table>

Calendrier des vacances scolaires / Zone A : académie de Grenoble

Toussaint	Du samedi 17 octobre 2015 au lundi 2 novembre 2015
Noël	Du samedi 19 décembre 2015 au lundi 4 janvier 2016
Hiver	Du samedi 13 février 2016 au lundi 29 février 2016
Printemps	Du samedi 9 avril 2016 au lundi 25 avril 2016
Vacances d'été	Le mardi 5 juillet 2016

Décharge des directeurs d'école d'une, deux ou trois classes.
Tous les directeurs d'école d'une, deux ou trois classes bénéficient, cette année, de jours de décharge.
Pour les écoles de 1 à 2 classes : 4 jours fractionnables *(2 à 3 jours mobilisables de la rentrée aux vacances de la Toussaint et 1 à 2 jours mobilisables en mai et juin).*
Pour les écoles de 3 classes, 10 jours répartis comme suit : *2 jours en septembre ; 2 jours en octobre ; 1 jour en novembre ; 1 jour en décembre ; 1 jour en avril ; 1 jour en mai ; 2 jours en juin.*
Pour disposer de ces journées, je vous invite à contacter notre secrétaire au fil de l'année et convenir des possibilités de remplacement en fonction des disponibilités des remplaçants.

3- Tableau de bord/ Projet d'école / APC

3.1 Le tableau de bord

Vous le trouverez sur le site de la circonscription à la rubrique Ressources Admin./ Imprimés et formulaires/ Fiche école 2015-2016. Je demande aux directeurs de bien vouloir le renseigner soigneusement et le renvoyer par mail deux fois dans l'année pour réactualisation.

Dans ce tableau de bord, vous trouverez :

- **la fiche "Ecole"** qui comprend 2 onglets :

  - Onglet 1"mode d'emploi"

  - Onglet 2 "École": correspond aux renseignements généraux de l'école. Je vous remercie de ne pas omettre de signaler l'enseignant prenant la charge de direction en cas d'absence du directeur (à rendre avant le lundi 7 septembre et pour la deuxième période entre le 9 et le 16 mai 2016)

Dates de retour à l'IEN :

1. ***Le 7 septembre 2015***
2. ***entre le 9 et le 16 mai 2016 pour la deuxième période***

L'ensemble de ces documents est à renseigner et envoyer par courrier électronique. Je vous remercie par avance de renommer le fichier en indiquant le nom de l'école (ex : fiche_ecole_2015-2016_vinay_maternelle).

3.2 Le projet d'école

Nous entrons dans la deuxième année de mise en œuvre des Projets d'école. Nous vous invitons à saisir vos fiches actions dans l'application Portfolio.

3.3 Activités Pédagogiques Complémentaires.

L'organisation des APC est prioritaire par rapport à l'éventuelle participation des enseignants aux TAP (pour rappel, la participation d'enseignants aux Temps d'Activités Périscolaire est conditionnée à une demande de cumul d'activité). Ces heures d'APC doivent être placées sur les journées plus courtes d'enseignement afin de respecter le sens de la réforme sur les rythmes. Cela signifie que dans toute la mesure du possible les enseignants devront effectuer ces temps d'APC sur la demi-journée libérée dans les communes ayant choisi de libérer une demi-journée ou sur les journées courtes pour les autres. Cela implique également qu'une solution devra être trouvée avec les communes pour ce qui concerne les occupations de locaux.

Je vous demande de veiller à ce que la pause méridienne ne soit en aucun cas inférieure à 90 minutes et que la durée des APC ne soit jamais inférieure à trente minutes.

Je vous rappelle également que le conseil des maîtres doit proposer l'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires qui doit être adressée par les directeurs d'école aux IEN.

Le projet présenté précise :

- l'organisation hebdomadaire des activités
- leur répartition annuelle ;
- le contenu des activités mises en œuvre.

Les dispositions relatives à cette organisation sont présentées chaque année au conseil d'école pour être intégrées dans le projet d'école.

Vous trouverez sur le site de la circonscription le document à renseigner et à me transmettre avant le 29 septembre 2015.

Références : B.O. n°6 du 7 février 2013 ; décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 ; B.O. n°11 du 14 mars 2013.

4- Election des représentants de parents d'élèves aux Conseils des Ecoles.

Note de service n° 2015-090 parue au BO n°25 du 18 juin 2015.

Les élections des représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles se dérouleront le vendredi 9 octobre 2015 (la note de service précédemment citée donne également la date du samedi 10 octobre 2015, mais rappelle que les horaires du scrutin doivent inclure soit l'heure d'entrée soit l'heure de sortie des élèves, ce qui vous amène à ne pas être concernés par cette deuxième date).

Il est rappelé que chaque parent est électeur et éligible à ces élections. Il est également rappelé que l'amplitude d'ouverture des bureaux de vote doit être de **quatre heures consécutives minimum** et qu'il convient de privilégier, dans la mesure du possible, une organisation du scrutin le vendredi en fin d'après-midi .

Pour la deuxième année, les directeurs effectueront la remontée des résultats des élections par voie électronique, à l'aide de l'application nationale ECECA (Elections au Conseil d'Ecole et au Conseil d'Administration).

5 - Les autorisations d'absence et les congés

• Congés maladie

L'arrêt de travail établi par le médecin traitant doit être envoyé directement au secrétariat de la circonscription en deux exemplaires, dans les 48 heures (volets 2 et 3). Les reprises d'activité ou prolongations de congé de maladie doivent être signalées par téléphone au même secrétariat dans les meilleurs délais, avant la date prévue, afin que les remplacements puissent être anticipés.

Référence : courrier de la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale en date du 12 octobre 2012 (absences et congés des personnels enseignants du premier degré).

• Demande exceptionnelle d'autorisation d'absence

Les demandes d'autorisation d'absence sont accordées ou refusées aux enseignants conformément à la circulaire n°2002-168 du 2 août 2002 (BO n° 31 du 29 août 2002). Vous trouverez le formulaire type à utiliser sur le site de la circonscription.

J'attire votre attention sur le fait que les autorisations d'absences pour enfant malade sont comptabilisées au titre de l'année scolaire. L'autorisation d'absence pour enfant malade fait partie de la catégorie des autorisations d'absence facultative. Le nombre de jours d'absence pour enfant malade qui peut être autorisé au cours de l'année scolaire correspond au nombre de demi-journées travaillées dans une semaine plus deux demi-journées.

Le nombre de jours d'autorisation d'absences pour enfant malade est accordé par famille quel que soit le nombre d'enfant, l'âge limite des enfants y ouvrant droit étant fixé à 16 ans (pas de limite d'âge dans le cas d'enfant handicapé). La demande doit être justifiée par la production d'un certificat médical ou d'une pièce justifiant la nécessité de la présence d'un des parents auprès de leur enfant.

Le contingent d'autorisation d'absence peut être doublé si l'enseignant apporte la preuve qu'il élève seul son enfant ou que le conjoint ne bénéficie pas, dans son emploi, d'autorisation d'absence rémunérée pour enfant malade. Le contingent non épuisé en fin d'année scolaire ne peut être reporté sur l'année scolaire suivante.

Une absence lors d'une animation pédagogique doit être justifiée.

6 - Inspections

Je commencerai les inspections à partir ***du lundi 23 septembre 2015.*** Une note de service qui explicite les attendus de l'inspection et son déroulement vous sera communiquée ultérieurement. Les enseignants inspectables cette année sont ceux inspectés en 2012/2013.

7- Textes règlementaires et lectures utiles

Je vous invite à la lecture des publications suivantes qui fixent notre cadre de travail :

- Bulletin officiel N° 25 du 18 juin 2015 et note de service n° 2015-090 du 17 -06- 2015 : Elections des représentants des parents d'élèves.
- Circulaire n° 2015-085 du 03-06-2015 : Circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2015
- Bulletin spécial N°6 du 25 juin 2015 : éducation morale et civique
- Bulletin spécial du 26 mars 2015 : programme d'enseignement de l'école maternelle
- Circulaire n° 2013-017 du 6-2-2013 : Organisation du temps scolaire dans le premier degré et des activités pédagogiques complémentaires.
- Bulletin officiel n°29 du 18 juillet 2013 – Sorties et voyages scolaires.
- DEPP NOTE D'INFORMATION n° 23 – Juillet 2015- En forte baisse depuis trente ans, le retard à l'entrée en CE2 reste très dépendant du milieu social de l'élève. Comparaison des panels 1978, 1997 et 2011

Toute l'équipe de circonscription se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne reprise à toutes et tous,

Catherine PIQUETTE